

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 26 mai 2023 à 20h00

Convocation : 22 mai 2023.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBAN, Catherine, BARBOUX Hervé, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, RAUNET Nathalie VIGNAUD Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : BIGOT Benoît procuration à BARBOUX Hervé

Absents : METIVIER Fabien

Retard : LE FRÊNE Patrick arrivé pour la délibération 2023/26

AUBERT Lolita a été nommée secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Contrat entretien/maintenance des extincteurs et systèmes d'alarme
- 2 – Attribution du marché travaux de déplacement de l'accueil de la mairie et la mise en accessibilité
- 3 – *Attribution des subventions de fonctionnement aux associations - reporté*
- 4 - Travaux de déplacement de l'accueil mairie et mise en accessibilité – platerie-isolation-cloisons
- 5 – Désignation de délégués auprès du Syndicat de l'Amasse
- 6 – Validation devis travaux maison des assistantes maternelles

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 14 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

1 - CONTRAT ENTRETIEN-MAINTENANCE DES EXTINCTEURS ET SYSTEMES D'ALARME**Délibération n° 2023/26**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente le contrat d'entretien-maintenance des extincteurs et systèmes d'alarme des bâtiments communaux de l'entreprise CHUBB France. Il s'agit de contractualiser la prestation qui était faite annuellement sur demande par un contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le coût moyen annuel de l'ensemble de l'entretien-maintenance est d'environ 1 500 € selon les prestations réalisées qui varient d'une année sur l'autre en fonction des recharges ou renouvellements de matériel effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat d'entretien-maintenance des extincteurs et systèmes d'alarme des bâtiments communaux avec l'entreprise CHUBB France.

2 - ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE L'ACCUEIL MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur Le Maire présente le tableau d'analyse des offres et le rapport des commissions finances et bâtiments.

Le lot plâtrerie-isolation est infructueux – pas de réponses d'entreprises.

Monsieur Le Frêne demande pour quelles raisons il y a une telle différence entre les estimations financières de l'architecte et le résultat de l'appel d'offre. Monsieur Le Maire répond que l'architecte a établi un budget prévisionnel sur les différents lots pour les demandes de subventions et que le projet a évolué dans le temps.

Délibération n° 2023/27

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente le tableau d'analyse des offres et le rapport des commissions finances et bâtiments.

Le lot plâtrerie-isolation est infructueux – pas de réponses d'entreprises.

Monsieur Le Maire propose de valider les choix des commissions pour les autres lots et de déclarer le lot 2 infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

De retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Solution retenue	Montant HT
Lot n°01 - MACONNERIE / DEMOLITION	RCM - Mosnes	base	14 735.00 €
Lot n°02 - PLATRERIE-ISOLATION	Infructueux		
Lot n°03 - ELECTRICITE	Thibierge Electricité - Herbault	base	24 880.89 €
Lot n°04 - PLOMBERIE	Bardet - Montrichard	base	2 813.30 €
Lot n°05 – REVETEMENT DE SOL	Ch Coupé et Fils - Blois	variante 1	4 359.17 €
Lot n°06 - PEINTURE	Ch Coupé et Fils - Blois	base + option 1	6 866.73 €

DECLARE

Le lot N°2 plâtrerie-isolation infructueux.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Reporté

4 - TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE L'ACCUEIL MAIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE – PLATERIE-ISOLATION-CLOISONS

Délibération n° 2023/28

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise Dutardre pour la réalisation des travaux du lot 2 plâtrerie-isolation-cloisons précédemment infructueux lors de l'appel d'offre.

L'entreprise a fait une offre de base légèrement différente du cahier des charges initial permettant de réduire les coûts. et elle a également fait plusieurs autres propositions intéressantes qui seront étudiées en commission et pourront faire l'objet d'avenant.

Monsieur Le Maire propose de valider le devis de l'entreprise Dutardre pour un montant de 32 929.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

De retenir le devis de l'entreprise DUTARDRE pour un montant de 32 929.00 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5 - DESIGNATION DE CANDIDATS DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DE L'AMASSE**Délibération n° 2023/29**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Frêne informe le conseil que le syndicat de l'Amasse a modifié ses statuts en rendant la compétence inondation aux EPCI compétents (communautés de communes) et en modifiant le nombre et la répartition des délégués.

Aussi il convient de proposer des candidats à la communauté de communes du Val de Cher-Controis qui désignera les délégués auprès du syndicat de l'Amasse.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***DESIGNE**

Monsieur Barboux Hervé, Monsieur Dorléans Thierry et Madame Aubert Lolita comme candidats supplémentaires aux fonctions de délégués pour les postes à pourvoir au sein du syndicat de l'Amasse.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 - VALIDATION DEVIS TRAVAUX MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES,**Délibération n° 2023/30**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Vignaud présente au conseil le devis des travaux d'amélioration du logement occupé par la maison des assistantes maternelles.

Ces travaux font suite aux préconisations de l'étude du thermicien et vont permettre d'améliorer le confort du logement et les économies d'énergie. Monsieur Dorléans précise que cependant les économies sur les dépenses d'électricité seront moindres.

Monsieur Le Maire propose au conseil de valider le devis de l'entreprise LAUE Jean-Jacques d'un montant de 6 217.30 € HT.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***VALIDE**

Le devis de l'entreprise LAUE Jean-Jacques d'un montant de 6 217.30 € HT pour travaux d'amélioration du logement occupé par la maison des assistantes maternelles.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Point commissions communales, questions diverses et informations**Informations diverses :****Syndicat de l'Amasse** – Monsieur Le Frêne (président du syndicat)

Le syndicat a réalisé 2 animations pour l'école de Vallières-les-Grandes

Une pêche électrique aura lieu le 30 mai pour identifier les espèces présentes et faire un comptage.

Monsieur Le Maire propose une réunion de la commission bâtiment pour l'étude approfondie des travaux de plâtrerie-isolation-cloisons de l'accueil et la désignation d'un référent pour le suivi des travaux. Date retenue 01/06/23 18h.

Commission voirie – Monsieur Le Maire

route de Pontlevoy :

- Attente des devis de Maîtres d'Œuvre (MO) Travaux Publics pour les travaux de la route de Pontlevoy

-Mi-juin réunion avec les partenaires : SIDELC, MO, Département, Enedis (travaux concomitants)

Monsieur Dorléans insiste sur la communication à faire en direction des riverains.

Monsieur Le Maire indique qu'il faut attendre les propositions définitives du MO.

Réunion de la commission 02/06/23 20h

Commission urbanisme-aménagement

Monsieur Augu indique que l'installation des jeux est presque finie – reste les bordures et l'installation des agrès. Monsieur Dorléans indique que Monsieur Bigot a fait un gros travail.

Monsieur Augu précise que les jeux feront l'objet d'un prochain contrôle d'installation par l'entreprise qui a fabriqué et vendu les structures.

Monsieur Le Maire indique que le city-stade fonctionne bien. Monsieur Augu précise que le revêtement n'est pas collé, il y a un désaccord entre le fabricant et l'entreprise qui a fait la pause.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de M et Mme Thibault Claude qui demandent la pose d'un filet sur le city-stade pour empêcher les ballons de finir chez eux. Monsieur Augu indique qu'il a effectivement pu constater que des ballons finissaient leur course dans le jardin de M et Mme Thibault mais que c'était avant la mise en service du city-stade et que les enfants jouaient sur le grillage de l'ancien tennis directement. L'orientation du city-stade est telle que le problème ne devrait quasiment plus se produire. Monsieur Le Maire propose d'observer la situation.

Commission Animation - Madame Aubert

Madame Aubert indique que 70 coureurs sont déjà inscrits pour la course cycliste qui doit se tenir le 28 mai.

Madame Aubert sollicite le conseil pour inscrire la commune au projet de jeux inter villages qui pourrait être relancé avec 5 communes. Le conseil valide la participation à l'étude du projet.

Commission eau – Monsieur Le Frêne

Réunion de lancement du chantier d'installation de l'unité de filtration de l'eau. Des difficultés à avoir le matériel commandé ce qui risque de retarder le chantier. Monsieur

Vallières-les-Grandes


26 mai 2023

Dorléans indique qu'il a reçu une invitation pour visiter l'installation de Landes-le-Gaulois – date retenue : 13-06-23

Monsieur Le Maire sollicite les conseillers pour la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil. Madame Aubert se propose pour être suppléante et Monsieur Métivier déjà membre mais absent ce jour sera consulté avant le prochain conseil.

Séance levée à 22h00.

La secrétaire
Lolita Aubert



Le Maire
Eric LACROIX

